

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2024-10-83**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024**

Date de convocation :  
27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE-FOUILLARD Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, TESSIER Michel, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
39

Excusés avec pouvoir : M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. SOREL Damien), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)

Nombre de votants :  
41

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX POUR** :  
41

**Objet : Indemnités des élus**

**VOIX CONTRE** :  
0

Monsieur le Président expose que, compte tenu de la démission du 1<sup>er</sup> vice-président et de son non remplacement, l'enveloppe indemnitaire est impactée. Il convient donc de reprendre une délibération portant sur les indemnités de fonction et accompagnée du tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités.

**ABSTENTIONS** :  
0

**Le Conseil Communautaire**, sur proposition du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité mensuelle pour l'exercice effectif des fonctions de président à **48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité mensuelle pour l'exercice effectif de fonctions de vice-président à **18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Ces indemnités seront soumises aux cotisations IRCANTEC, CSG, RDS et URSSAF pour les élus dont le montant total des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats est supérieur à 50% du plafond annuel de la Sécurité Sociale (Pass), soit à 23 184 € par an pour 2024, soit une moyenne mensuelle de 1 932 €

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ